

Appel à candidature
Ouverture de la zone de baignade
Front de mer de Saint-Paul
« SAINT POL PLAGE »

La Ville de Saint-Paul ouvre une nouvelle zone de baignade, sur le front de mer de Saint-Paul, à partir de début décembre en fonction des aléas : les mercredis, samedis et dimanches.

Les personnes souhaitant exposer sont invitées à se faire connaître pour la vente de :

- Jus de fruits frais (les produits locaux, issus de l'agriculture biologique et de circuits courts seront privilégiés)
- Maillots de bains (les créations issus de l'artisanat seront privilégiées)
- Articles de baignade
- Gaufres
- Glaces (les glaces artisanales seront privilégiées)

La vente se fera uniquement sous chapiteaux.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 29 novembre 2024, à 15 heures.

Caractéristiques principales de l'occupation du domaine public

- Durée (non contractuelle et soumise à divers aléas): à partir de début décembre 2024 jusqu'au 30 juin 2024
- Installation: de 07h00 à 18h00
- Redevance minimale: 88,90 €/mois pour un emplacement de 3ml/3ml (proposition financière à réaliser par le candidat, en euros et par mois. La redevance ne peut être inférieure au seuil fixé pour l'activité concernée)
- Respect des lieux et ramassage, tout au long de la journée, par les exposants des déchets qu'ils génèrent (sur leur stand et par leur vente)
- Respect des règles de sécurité :
 - Installation du gaz aux normes
 - Lestage des chapiteaux
 - Périmètre de sécurité pour la cuisson à l'arrière du stand

Conditions de participation

Les personnes intéressées sont invitées à télécharger le dossier de candidature disponible sur le site de la Ville et le déposer sur place ou par courrier à la mairie, à la Direction de la Valorisation Économique et Touristique. Les candidatures peuvent également être adressées par mail à l'adresse suivante : mairie@mairie-saintpaul.fr.

Si vous souhaitez davantage d'informations, vous pouvez contacter la Direction de la Valorisation Économique et Touristique au : 0262 45 90 69.